



CHARTRE DE PRÉSENCE

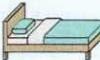
DU CO-PARENT

EN MATERNITÉ >>

Bienvenue !

Vous accompagnez la maman et votre bébé pendant leur séjour à la maternité.

Quelques consignes à respecter afin de permettre une prise en charge optimale par nos équipes soignantes.

- 1** Votre présence est possible 24h sur 24 mais **vous devez arriver impérativement après 7h ou avant 21h** (heure de fermeture des portes de la maternité). 
- 2** Si vous souhaitez rester la nuit, un **bracelet d'identification** vous sera remis en salle de naissance pour toute la durée du séjour. 
- 3** Un **fauteuil** est présent dans chaque chambre. En position inclinée, il vous permettra de vous allonger. **Il ne doit pas être déplacé.** 
- 4** Un **lit d'appoint** peut vous être proposé **sous certaines conditions et en fonction des disponibilités du service.** Pour faciliter le travail des soignants et assurer la sécurité de la maman, **il ne peut être ouvert avant 23h et doit être rangé à 7h.** 
- 5** Respecter le calme et le repos des autres patientes 
- 6** User avec discrétion de votre téléphone mobile 
- 7** Garder une tenue correcte 
- 8** Ne pas rester dans les couloirs 

Tout manquement à cette chartre mettra fin à la possibilité de rester.

Une cafétéria est ouverte dans le hall du bâtiment de 9h à 16h.

Les repas et les affaires de toilette ne sont pas fournis pour le co-parent.